

1. Élection du Secrétaire du CEE

Suite au retrait de Guy ROLLAND, le Comité Européen a procédé à l'élection de son nouveau Secrétaire : un seul candidat, présenté par la Cfdt. Patrick JUIN est élu par 22 voix POUR et 5 abstentions (CGC). Le CEE renouvellera complètement ses membres en avril 2010.

Le nouveau secrétaire remercie son prédécesseur et son engagement entier au service du CEE. Il annonce son intention de continuer à améliorer la communication interne et il compte sur le soutien de tous pour bien faire.

2. Information sur l'évolution de l'organisation du Groupe Thales (présentée par Luc Vigneron, PDG) Responsabilités Pays & arbitrages ?

Il faut donner plus d'autonomie aux contacts clients. Le patron de chaque THALES-Pays sera responsable du résultat pour le Pays. Il devient responsable pour l'exécution des contrats du Pays (calendrier, marges, partenariats locaux), même si la gestion technique des affaires reste aux Divisions. Ce principe devrait générer de l'exportation dans les pays domestiques et au delà.

La France (zone C) héberge l'ensemble des Divisions. Avec 50 % des effectifs, elle est trop importante pour être un pays domestique. Elle sera considérée comme un ensemble de sociétés rattachées au Corporate. Que certains cumulent responsabilité Société et Division ne pose pas problème, même si la Société accueille plusieurs Divisions. Il faudra faire la part des choses.

La nouvelle organisation ne change pas le contenu des emplois. Elle ne modifie que les liens hiérarchiques. Cette organisation est « iso-emplois ». Les anciennes taches Division deviennent des taches Pays.

Quid des Divisions ?

Elles vont élaborer les politiques mondiales et répondre pour :

- la R&D, le contenu technique des offres
- création d'un réseau international « Design Authority »,
- la politique produits
- la politique industrielle et les investissements techniques,
- la politique de service.
- Les budgets Pays seront construits à partir des SBP Divisions
- Il n'y a plus de SBP1 à 10 ans pour tous. Chaque Division fixe sa période.
- La Division n'a plus de responsabilité financière directe. Il y aura un bilan d'affaires trimestriel.

Le rôle de Thales International dans les zones A (~ pays anglosaxons), B (reste du monde) et C (France) est de faire les arbitrages pour éviter la concurrence interne.

Suppressions de 11 BL ?

La suppression de certaines BL dans les Services va alléger la construction du SBP en associant les produits et les services au niveau de la stratégie. En avionique par exemple, on ne peut pas ignorer l'activité service pour faire un business plan d'une affaire donnée. Le service est déterminant pour la marge de l'affaire.

Les effets de cette réorganisation sur les Divisions actuelles vont être importants pour les fonctions transverses (Finances, Opérations, etc). Une partie de ces travaux vont revenir dans les sociétés. Les personnes ont toutes un rattachement à une société.

Pour les sociétés de services informatiques, on restera dans le cas par cas, compte tenu de la stratégie de proximité client (banque, assurance).

Clarification

Cette nouvelle organisation clarifie les rôles opérationnels et fonctionnels. Elle s'adapte aux Sociétés (le Réel) et rompt avec la construction actuelle où les Divisions n'ont pas d'existence juridique (le Virtuel). Le contrat de travail redevient la norme en matière de lien de subordination.

Il y aura moins de Directeurs dans les niveaux intermédiaires de THALES.

La centralisation actuelle du pouvoir sur les Divisions était désagréable à nos clients des pays domestiques.

Quelle est la feuille de route et fonction du CEE dans le process ?

Dans les semaines à venir, il y aura une consultation des instances. Dans les sociétés, il y aura peu de changement interne immédiat. Par contre, il faut aller assez vite pour l'interface avec les clients. Beaucoup ont bien compris que cette nouvelle organisation est majeure pour eux. C'est nos forces commerciales qu'il faut immédiatement organiser.

Il faut que le CEE donne son avis pour que l'information générale se diffuse dans et hors du Groupe.

En parallèle, il y a aussi Probasis où on aura encore l'occasion de se voir !

3. Désignation d'un Expert

Comme prévu dans les textes, en accord avec la Direction, le CEE peut désigner un expert sur un sujet comme l'organisation du Groupe. Après que la CGC ait lancé une altercation très franco-française autour du choix de l'expert, le CEE a désigné Syndex par 19 voix (CFDT, Unite, IG-Metall, FM-CCO, UGT, FIM-CISL, FIOM-CGIL, GPA) contre 8 (CGC, CGT) au Groupe Alpha.

Les membres du CEE acceptent de procéder à une consultation partielle le 4/02/2010 (sur les principes et l'architecture) et d'avoir une expertise qui sera restituée ultérieurement pour un avis plus détaillé.

4. Calendrier prévisionnel des bureaux du CEE

Le bureau du CEE se réunit à l'issue de la séance plénière. Il prépare l'ordre du jour de la prochaine plénière le 4 février et fixe les grandes lignes de l'expertise qui sera restituée après le 4 février.

Le Bureau se réunira au moins tous les 2 mois. Les dates de plénière seront fixées ultérieurement.

Le dossier PROBASIS ne devrait pas être disponible avant juin 2010.

Premier commentaire CFDT (à chaud) :

Un certain scepticisme affecte l'ensemble des membres du CEE.

Ce qui reste encore obscur, c'est en quoi cette nouvelle organisation répond aux problèmes posés par l'ancienne, hormis la formalisation d'une responsabilité Pays.

La simplification, la décentralisation et la croissance à l'international n'apparaissent pas comme des corollaires évidents de ces nouveaux principes.

L'expertise devra nous aider analyser l'évolution « politique » que sous-tend cette réorganisation qui est loin d'être anodine.

Le non-impact sur l'emploi ne paraît pas crédible. Iso-emploi n'élimine pas le risque de transfert de postes transfrontière ou mobilités géographiques, donc suppressions ici et créations ailleurs.

Encore beaucoup de préoccupation à éclaircir.

A suivre....